



MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DE-LOURDES

Aux contribuables de la susdite Municipalité

AVIS PUBLIC

ADOPTION DU BUDGET 2026 ET DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS POUR 2026, 2027 ET 2028

EST, PAR LES PRÉSENTES, DONNÉ par le soussigné, greffier-trésorier de la susdite Municipalité :

Que lors d'une séance extraordinaire du conseil de cette Municipalité, séance convoquée exclusivement pour la présentation du **budget 2026 et du programme triennal d'immobilisations** et qui sera tenue **le mercredi 10 décembre 2025 à 17 h 30**, au lieu ordinaire des délibérations (4050, rue Principale), les membres de ce conseil :

- prendront connaissance du **budget 2026** préparé pour la prochaine année financière ainsi que du **programme triennal d'immobilisations** pour les années 2026, 2027 et 2028 ;
- adopteront le **budget** pour l'année 2026 et le **programme triennal d'immobilisations** pour les années 2026, 2027 et 2028.

Donné à Notre-Dame-de-Lourdes, ce 19^e jour du mois de novembre 2025.

Charles Beaupré
Directeur général et greffier-trésorier

L'avis est affiché sur le babilard situé à l'entrée avant de l'hôtel de ville et il est disponible sur le site Internet de la Municipalité sous l'onglet « VIE MUNICIPALE » dans la rubrique « AVIS PUBLICS ».

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Charles Beaupré, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes, certifie sous mon serment d'office avoir publié le présent avis public, en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le conseil, le 19^e jour de novembre 2025, entre 11h et 17h.

En foi de quoi je donne ce certificat ce 19^e jour de novembre 2025.

Charles Beaupré
Directeur général et greffier-trésorier